

Code Postal : 44160

Téléphone 02 40 01 10 22

**ARRETE MUNICIPAL**  
RELATIF A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**Le Maire de la Commune de Ste Reine de Bretagne**  
(Loire Atlantique)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le code de commerce,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2022 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la Commune pour occupation du domaine public communal.

**Vu** la demande reçue le 5 avril 2023 par laquelle Monsieur RICHARD Michel domicilié 6, rue Pierre Loti, 44550 MONTOIR DE BRETAGNE, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de stationner un camion pour une expo-vente de matelas, à Sainte Reine de Bretagne.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur RICHARD Michel, est autorisé à occuper le fond du parking de la Mairie.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le Dimanche 9 avril 2023. Elle est personnelle et incessible.

**Article 3** : Le permissionnaire s'acquittera d'une redevance de 3.48 € fixée par le Conseil Municipal. Son non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

**Article 4** : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. Les affiches publicitaires seront enlevées après l'expo-vente. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 5** : La présente autorisation est révocable à tout moment sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 6** : Le présent arrêté sera transmis à :  
L'intéressé.

Le 6 avril 2023

**Le Maire**  
**Michel PERRAIS**